

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION GENERALE DES PONTS ET CHAUSSEES
UNITE DE REALISATION DU PONT DU BIZERTE

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE LIAISON PERMANENTE
ENTRE L'AUTOROUTE A4 ET LA VILLE DE BIZERTE.
LOT 2 : VIADUC

Avis d'appel d'offres No : 01/2020/DGPC

- 1 Dans le cadre des prêts accordés au Gouvernement Tunisien par La Banque Européenne d'Investissement et La Banque Africaine de Développement pour le cofinancement du coût du projet de construction de la **Nouvelle Liaison Permanente entre l'autoroute A4 et la ville de Bizerte, Tunisie.** Le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire – La Direction Générale des Ponts et Chaussées lance un appel d'offre pour la **préqualification** des entreprises pour les travaux du Viaduc Principal
- 2 Le présent Appel d'offre concerne les travaux de la nouvelle Liaison Permanente entre l'autoroute A4 et la ville de Bizerte, Tunisie pour la composante principale : Le Lot 2 - Viaduc principal. Viaduc de 2070m du PK4+639 à PK6+749 la conception de ce viaduc présentée comme solution de base par cet appel d'offres est un ouvrage en tablier mixte à treillis et à double action mixte.
- 3 La Direction Générale des Ponts et Chaussées sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux du projet susmentionné et sont autorisés à participer à cet appel d'offres au titre de la présente pré-qualification toutes les entreprises originaires de n'importe quel pays du monde.

a) Pour les entreprises ou groupements conjoints et solidaires d'entreprises étrangères certifiés : ISO9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 ou toutes normes équivalentes,(spécialisées et qualifiées en travaux routiers, ouvrages d'art complexes et de grandes portées et travaux maritimes),

En cas de groupement les conditions de certification ISO9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 ou toutes normes équivalentes concerne obligatoirement le chef de file du groupement.

b) Les entreprises tunisiennes participants:

b.1 : à titre individuel :

Dans ce cas les entreprises doivent être certifiés : ISO9001, ISO 14001 et OHSAS 18001, et justifiées avoir l'un des agréments suivant :

- Agrément R3 : Ouvrages d'art, catégorie 5 et plus,
- Agrément R0 : Entreprise générale, catégorie 5 et plus,

b.2 : en groupement d'Entreprises tunisiennes :

Dans ce cas le chef de file doit être certifiés ISO9001, ISO 14001 et OHSAS 18001, et justifiées avoir l'un des agréments suivant:

- Agrément R3 : Ouvrages d'art, catégorie 5 et plus,
- Agrément R0 : Entreprise générale, catégorie 5 et plus,

Pour les autres membres du groupement, ils doivent disposer de l'un des agréments suivants :

- Soit un agrément R3 : Ouvrages d'art, catégorie 5 et plus;
- Soit un agrément R0 : Entreprise générale, catégorie 5 et plus,
- Agrément TM : Entreprise générale Travaux Maritimes, catégorie 5 et plus,

c) et les groupements d'entreprises qui peuvent être constitués entre les entreprises désignées à : a), et b) ci-dessus.

- 4 Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent recevoir toutes les informations concernant le projet, et retirer les dossiers d'appel d'offres de pré qualification à l'adresse suivante : **Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire - Direction des Études à la Direction Générale des Ponts et Chaussées – Cité Jardins –1030 - Tunis**, à partir de la date du 08 janvier 2020.
- 5 Le retrait des dossiers d'appel d'offres relatif au pré qualification se fera moyennant le paiement d'un montant forfaitaire, non remboursable, fixé à deux cent (200) dinars tunisiens. Il sera procédé au versement de cette somme au **compte courant postal CCP n°623-45, au nom de monsieur le régisseur des recettes de la Direction Générale des Ponts et Chaussées**. Le dossier peut être retiré suite à la présentation de l'Agrément pour les entreprises Tunisiennes (copie conforme à l'originale) et une lettre de procuration (originale) pour les entreprises internationales.
- 6 Les offres devront être présentées en **un original et deux copies**. Elles doivent être établies conformément aux conditions définies dans le dossier d'appel d'offres de pré qualification et doivent comporter tous les documents et renseignements exigés.
Elles devront être placées dans une enveloppe extérieure scellée fermée portant uniquement le libellé de l'appel d'offres de pré qualification «**Appel d'offres international de pré qualification N°01/2020/DGPC relatif aux travaux de construction du Pont de Bizerte lot 2-Viaduc Principal - Date limite de remise des offres le 10 Mars 2020 à 09h30mn**» Elles doivent être adressées par voie postale ou par rapide poste ou peuvent être remises directement au bureau d'ordre central du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire **avenue Habib CHRITA – Cité Jardins –1030 - Tunis** avec accusé de réception. La date limite de réception des offres de pré qualification est fixée pour le **10/03/2020 à 9h 30 - heures de la TUNISIE- (Le cachet du bureau d'ordre central du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire faisant foi)**. Toute offre parvenue après ce délai (date et heure) sera rejetée.
- 7 L'ouverture des plis aura lieu le 10/03/2020 à 10h en séance publique, au **Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire - à la Direction Générale des Ponts et Chaussées**, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister menés d'une procuration des entreprises correspondantes.